

Motion des étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·se·s et personnels de l'ENS de Lyon

Le vendredi 20 novembre 2020 la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), Frédérique Vidal, a adressé les « remerciements anticipés » de tou·te·s les précaires et jeunes chercheur·se·s à l'ensemble des parlementaires ayant permis l'adoption de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Nous pourrions rire de ce cynisme grossier et reconnaître par-là une qualité à Mme Vidal qui, si elle balaie d'un revers de main des mois de mobilisation contre sa loi, le fait sourire aux lèvres : après tout mieux vaut rire que pleurer.

Mais nous sommes sans doute trop attaché·e·s à la démocratie et à nos métiers pour accepter que Mme Vidal parle et, comme souvent, mente en notre nom. C'est pourquoi **nous, étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·se·s et personnels de l'ENS de Lyon, réuni·e·s en Assemblée Générale le jeudi 19 novembre 2020, affirmons, par la présente motion, notre attachement et notre détermination à défendre le service public de l'ESR ainsi que les libertés fondamentales** dont il procède.

Nous prenons acte de l'offensive autoritaire d'un pouvoir qui, faute de répondre à l'urgence sociale et économique qui pourtant s'illustre, chaque jour et tragiquement, chez les populations les plus fragilisées par la crise sanitaire, en particulier les étudiant·e·s précaires, préfère se lancer dans une escalade sécuritaire et antisociale. Le **passage en force de la LPR** dans les instances de représentation nationale, en dépit du rejet unanime formulé depuis presque un an de mobilisation par les communautés universitaires et étudiantes, doit ainsi alerter l'ensemble des acteur·rice·s de l'ESR. **Non seulement cette loi institutionnalise la précarisation de nos métiers et le saccage du service public universitaire, mais aussi elle contribue aux attaques du pouvoir sur les libertés individuelles et publiques** en instaurant un délit d'entrave – tout trouble collectif à l'ordre ou la tranquillité d'un établissement est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende – remettant en cause le droit de manifester et les libertés syndicales. De mai 1968 à cette année encore les universités n'ont cessé d'être les lieux vifs des mobilisations sociales pour la défense et la conquête de nos droits : **criminaliser les luttes étudiantes c'est attaquer la démocratie même.**

Mais ces vents mauvais, de l'état de fait du confinement à la répression globale des activités militantes, ne sauraient nous résigner. **Nous appelons l'ensemble des étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·se·s et personnels de l'ENS et des établissements de l'ESR lyonnais à rejoindre et étendre la mobilisation contre la LPR** en participant, dès les prochains jours, aux initiatives de notre collectif et de l'intersyndicale :

- **Banalisation des cours le mardi 24 novembre** ou leur transformation en moment d'échange sur l'avenir de l'ESR.
- **Rassemblement le mardi 24 novembre à 16h devant le rectorat de Lyon.**
- **Assemblée Générale en ligne de l'ENS le jeudi 26 novembre à 13h.**
- Déclinaison des cadres d'auto-organisation à des échelles plus réduites grâce à des **Assemblées Générales de département sur les conditions de travail et d'études**, dégradées et inégalitaires du fait du distanciel, pour répondre au mal-être étudiant et à la souffrance au travail.

Il va sans dire que **nous interpellons publiquement, par cette motion, le Président de l'ENS de Lyon, M. Jean-François Pinton, dont le silence sur l'ampleur des attaques contre le service public de l'ESR est suspect, voire complice.** Alors que sa légitimité est remise en cause, notamment depuis la lutte contre l'Idex et l'université-cible, nous comprenons bien-sûr qu'il ne se positionne pas sur la démission de sa ministre-tutelle, Mme Vidal, puisque ce mot d'ordre, initié en l'occurrence par le Conseil National des Universités (CNU), pourrait aussi bien s'appliquer à lui-même. Nous lui demandons simplement de garantir, dès maintenant et dans une déclaration publique, son attachement aux libertés académiques et collectives.

Nous apportons enfin notre soutien à nos collègues du premier et du second degrés, en lutte pour des conditions de travail décentes, ainsi qu'à tou·te·s les lycéen·ne·s victimes de la répression policière.

<p>Tant qu'il le faudra, nous continuerons de lutter pour le service public de l'ESR, libre et démocratique, vivant et émancipateur.</p>
